

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 27 février 2023

Délibération n° CP-2023-2120

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Dévoiement de la rue Beethoven - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 10 février 2023

Secrétaire élu(e) : Nathalie Dehan

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, M. Quiniou, M. Ray, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Badouard), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Runel (pouvoir à M. Benzeghiba), M. Van Styvendael (pouvoir à M. Longueval).

Commission permanente du 27 février 2023**Délibération n° CP-2023-2120**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Dévoiement de la rue Beethoven - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 8 février 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération de dévoiement de la rue Beethoven à Vénissieux fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Description et enjeux du projet

Situé dans le quartier du Monery, le projet consiste à dévoyer une partie de la rue Beethoven entre la rue Bela Bartok et le boulevard Novy Jicin, en créant 230 m de voirie. Ce projet impacte la Société anonyme de construction de la Ville de Vénissieux (SACOVIV) qui, dans le cadre de la réhabilitation complète de la résidence du Monery, prévoit le réaménagement de ses espaces extérieurs et de ses stationnements privatifs. Cette nouvelle voirie lui permettra également de commercialiser plusieurs parcelles du lotissement pour y construire environ 200 logements à dominante de petits collectifs.

La voie nouvelle sera réalisée dans la continuité de l'existante en conservant une emprise de 15 m. Le profil a été revu à l'occasion des études de maîtrise d'œuvre en cours et intégrera un sens unique de circulation est-ouest, une piste cyclable dans le sens de circulation ainsi qu'un double sens cyclable, une continuité piétonne, le maintien d'un coté de stationnement longitudinal, de l'éclairage public et des plantations.

Les travaux devant débiter au printemps 2023, il est nécessaire, pour notifier le marché de travaux, d'augmenter l'enveloppe dévolue initialement.

II - Autorisation de programme à individualiser

Ce projet, initié en 2018, a fait l'objet de la délibération du Conseil n° 2019-3834 du 4 novembre 2019 qui estimait à 740 000 € TTC le montant de travaux de voirie à la charge du budget principal.

La nécessité technique de remailler le réseau d'adduction d'eau potable dans le cadre de l'opération a conduit à la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1322 du 11 avril 2022. Il a été décidé l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme de 255 000 € HT au budget annexe des eaux pour intégrer le financement de ces travaux supplémentaires.

Les études de maîtrise d'œuvre à présent terminées, le coût des travaux de voirie actualisé s'élève désormais à 980 907 € TTC, soit une augmentation de 250 000 € par rapport à l'estimation prévisionnelle de 2019.

Cette augmentation qui s'explique, d'une part, par l'actualisation de pré-chiffrages remontant à 2019 et, d'autre part, par la mise en œuvre d'un dispositif de gestion des eaux pluviales sous voirie afin d'améliorer le projet, a renchéri le coût de l'opération.

Le coût prévisionnel global de l'opération, incluant 160 000 € d'études et 980 907 € de travaux, est ainsi porté à 1 140 907 € TTC en dépenses à la charge du budget principal ; 255 000 € HT en dépenses seront à la charge d'Eau du Grand Lyon - la Régie.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 250 000 € en dépenses à la charge du budget principal ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'actualisation du coût de l'opération de dévoiement de la rue Beethoven à Vénissieux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagements et entretien de voirie pour un montant de 250 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 250 000 € en 2023,

sur l'opération n° OP09O5582A.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 395 907 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 28 février 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230227-299088-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 février 2023 Date de réception préfecture : 28 février 2023
